FICHE INNOVATION



Atelier Louis-Joseph Lamborot © Augustin Détienne - INMA

Clause apprentissage pour perpétuer le savoir-faire

Le projet de restructuration et d'extension des installations du château Lafite Rothschild faisant appel à des techniques de travail de la matière brute ne pouvant se perpétuer que grâce à la transmission entre compagnons, nous avons souhaité favoriser et imposer par des engagements contractuels l'accueil d'apprentis sur notre projet.

Chai du château Lafite Rothschild à Pauillac (33)
MOA : Château Lafite Rothschild

Thématiques BDNA concernées

- **GESTION DE PROJET**
- TERRITOIRE ET SITE
- **SOCIAL ET ÉCONOMIE**
- ÉNERGIE
- EAU
- MATÉRIAUX
- CONFORT ET SANTÉ

Type d'innovation

- LES SOLUTIONS TECHNIQUES
- LES OUTILS AU SERVICE DE LA FILIÈRE BTP
- LES SERVICES INNOVANTS
- AUTRES — Méthodologie

Évaluation du caractère innovant de la solution

La maîtrise d'ouvrage expérimente pour la première fois la solution innovante sur son opération

La solution est expérimentée pour la première fois pour ce type de bâtiment ou en région Nouvelle-Aquitaine

Des études, essais ou développements spécifiques sont menés pour mettre en œuvre la solution

Une expérimentation de la solution échelle 1 doit être réalisée avant sa mise en œuvre

La mise en place de l'innovation nécessite l'achat d'équipement ou d'outils spécifiques par l'équipe projet

L'innovation entraîne des changements de pratiques importants qui nécessite un accompagnement spécifique

Plusieurs membres de l'équipe (conception et/ou réalisation) qui sont impactés par la solution ne l'ont jamais expérimenté et doivent y être formés

L'entreprise de mise en œuvre de la solution doit former des membres de son équipe ou un chantier formation est réalisé

Des membres de l'équipe de maitrise d'œuvre doivent se former et/ou réaliser des études spécifiques sur la solution (qui ont demandées un temps d'investissement important)

Bénéfices apportés par l'innovation au projet

Meilleur qualité/prix

Réponse à un nouveau besoin ou un nouvel usage

Impact environnemental/ social

Meilleur délai

Amélioration d'un processus organisationnel

Autres bénéfices à indiquer :

Difficultés rencontrées sur la mise en place de l'innovation

- TECHNIQUES
- RÉGLEMENTAIRES/ ASSURANTIELS
- ÉCONOMIQUES
- AUTRES

Suppléments d'information sur l'innovation

La mise en place définitive nécessite un accompagnement par des organismes de formation. Un RDV est calé avec l'AFFPA et des discussions doivent avoir lieu avec le lycée des métiers de Blanquefort et avec la mission locale de Pauillac.

odéys
Cluster construction et aménagement durables